Zeitschrift: Actes de la Société jurassienne d'émulation
Herausgeber: Société jurassienne d'émulation
Band: 114 (2011)

Buchbesprechung: Hervé de Weck : la Suisse peut-elle se défendre seule ?
Autor: Queloz, Dimitry

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 12.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

COMPTE RENDU

Hervé de Weck: La Suisse peut-elle se défendre seule ?[1]

Dimitry Queloz

Dans son dernier ouvrage, le colonel Hervé de Weck, ancien rédacteur en chef de la *Revue militaire suisse*, pose une question d'une actualité brûlante, à un moment où la Suisse peine à définir sa politique de sécurité et de défense et son organisation militaire : la Suisse est-elle en mesure d'assurer sa défense toute seule ? En relation directe avec cette problématique, l'auteur s'interroge également sur la neutralité. Celle-ci est-elle compatible avec des collaborations militaires avec un Etat tiers, en prévision d'une invasion de la Suisse ?

Hervé de Weck adopte une approche historique pour répondre à ces questions, avant de faire un état de la situation actuelle et de la crise que traverse l'armée. Il peut ainsi montrer que depuis la fin du Moyen Age, la Suisse a toujours dépendu de l'étranger pour garantir sa défense. Petit pays face à des puissances plus grandes, la Suisse a, à quelques rares exceptions près, systématiquement recherché la coopération avec l'étranger pour palier sa faiblesse militaire.

L'auteur commence par décrire la lente mise en place de la neutralité helvétique au cours de l'Ancien Régime. Il montre la définition de ce concept, différente par rapport à aujourd'hui, et décrit l'évolution de l'organisation militaire helvétique. Après 1515, la défense de l'Ancienne Confédération repose essentiellement sur trois piliers : la neutralité, les alliances avec l'extérieur, surtout la France, et le service étranger, dont dépend la force des milices cantonales. Les hommes sont instruits par l'étranger, les régiments capitulés peuvent être rappelés par les cantons en cas de besoin. La faiblesse du système militaire helvétique est en fait compensée par les relations politiques et militaires entretenues avec les puissances voisines, qui n'ont, par ailleurs, pas intérêt à voir disparaître un réservoir de recrutement important pour elles. Cette faiblesse apparaît au grand jour en 1798, au moment où la Confédération doit faire face seule à l'invasion française.

Le XIXe siècle se caractérise par la reconnaissance de la neutralité helvétique en 1815, le développement du nationalisme, la création de deux Etats-nations au nord et au sud de la Suisse, les tensions internationales qui aboutissent à la Première Guerre mondiale. C'est dans ce contexte que la Suisse moderne est créée en 1848. L'organisation militaire fédérale se développe alors, devient de plus en plus centralisée. Après 1871, la Suisse est entièrement entourée de pays beaucoup plus puissants qu'elle. Elle est l'objet de menaces et de séductions. La neutralité traditionnelle est remise en cause par certains politiciens et militaires. La question d'une collaboration avec les Etats voisins se pose et diverses conversations ont lieu avec la France, puis l'Autriche-Hongrie et l'Allemagne. Les contacts avec les Français reprennent au cours de la Première Guerre mondiale, l'envoi d'un groupe d'armées français «H» et la subordination de l'armée suisse au généralissime Pétain sont prévus en cas d'invasion allemande.

Après la période pacifiste des années 1920, la Suisse se tourne à nouveau vers la France, lorsque la menace nazie prend de l'importance. Des contacts personnels, souvent d'ordre privé, ont lieu avec des officiers de l'armée française avant la Deuxième Guerre mondiale. Une fois celle-ci déclarée, le général Guisan et son entourage proche poussent très loin, à l'insu du Gouvernement et de l'état-major de l'armée, la coopération avec la France. Celle-ci soutiendrait l'armée suisse en cas d'attaque allemande par l'envoi de forces importantes. Après la défaite française, la Suisse doit se défendre avec ses seuls moyens. Cette situation nouvelle conduit à l'adoption de la stratégie du Réduit national, qui constitue la base de la défense suisse jusque dans les années 1950.

La période de la Guerre froide se caractérise par l'influence du «syndrome de La Charité-sur-Loire». Les plans de coopération avec la France ont été retrouvés par les Allemands dans la gare de cette localité au moment de la débâcle de 1940. De tels accords ne sont pas contraires à la neutralité, mais les Allemands auraient pu les utiliser dans le but de faire pression sur le Gouvernement suisse. Afin d'éviter pareille situation, les discussions avec les pays voisins, au cours de la Guerre froide, sont nettement plus limitées. Des contacts ont lieu, notamment avec les Britanniques dans les années cinquante, mais aucune planification n'est élaborée. La Suisse met en place une défense autonome, se dote d'une armée nombreuse et relativement bien équipée. Cet *Alleingang* connaît cependant deux limites: l'acquisition d'armement et la défense aérienne. Dans le domaine aérien, la Suisse n'est en effet pas en mesure de se protéger toute seule. Outre l'acquisition d'avions de combat, la formation des pilotes et la surveillance des secteurs frontaliers impliquent des coopérations avec l'étranger. Celles-ci commencent au milieu des années 1960 et se traduisent par des stages de formation en Sicile, en Suède, en Ecosse, et par des contacts secrets avec les Israéliens.

Après la chute du mur de Berlin, la collaboration avec l'étranger entre dans la doctrine, avec l'adoption du principe de la « sécurité par la coopération ». La menace militaire du Pacte de Varsovie a disparu, d'autres apparaissent ou prennent de l'importance : terrorisme, catastrophes naturelles ou dues à l'homme, migrations, armes balistiques à longue portée, cybercriminalité… Conséquence également de la fin de la menace militaire en Europe, la diminution des moyens de l'armée en Suisse. Après les deux réformes successives d'Armée 95 et d'Armée XXI, les effectifs se limitent à cent vingt mille hommes actifs et le matériel manque en raison de crédits insuffisants. Les nouvelles menaces ne pouvant plus être contrées par un petit pays tout seul, la coopération avec l'étranger ne peut que prendre plus d'ampleur, d'autant que les moyens sont de plus en plus faibles.

L'auteur complète sa démonstration en s'intéressant au domaine de l'armement. Il montre que si la Suisse a été indépendante dans ce domaine, elle n'a jamais été autarcique, si ce n'est dans certains segments particuliers comme les fusils, les armes légères et la DCA. Après la Deuxième Guerre mondiale, les tentatives de production indigènes d'avions et de chars échouent ou débouchent sur des produits médiocres. La Suisse est actuellement largement dépendante des firmes étrangères pour ses équipements et ses armements.

Avec la thèse de son ouvrage, Hervé de Weck se positionne d'une manière particulière qui mécontentera certainement les deux extrémités de l'éventail politique. Une certaine droite n'y retrouvera pas les fondements mythologiques de son idéologie, à savoir une Suisse autarcique et repliée sur elle-même. Quant à la gauche, si elle pourra se réjouir de la nécessité pour la Suisse de coopérer avec l'étranger, elle aura du mal à accepter celle de maintenir un niveau de dépenses élevé. Ce dernier élément est en effet fondamental, car la coopération implique d'avoir quelque chose à mettre en commun, à partager. Ce ne doit pas être, comme certains le pensent, un oreiller de paresse ou un prétexte pour affaiblir l'armée.

Hervé de Weck est historien et officier de milice des troupes mécanisées. Officier de renseignement dirigeant du corps d'armée de campagne 1 (1992-2003). Responsable des publications de l'Association suisse d'histoire et de sciences militaires ; secrétaire général adjoint et trésorier de la Commission internationale d'histoire militaire (1980-2005) ; rédacteur en chef de la Revue militaire suisse *(1991-2006).*

NOTE

[1] DE WECK, Hervé, *La Suisse peut-elle se défendre toute seule ? Défense autonome, coopération militaire, des guerres de Bourgogne à nos jours : essai*, Bière : Cabédita, 2011, 159 p.